

Libres de fixer le prix de leurs chambres

HÔTELS Après le Conseil des Etats, le National veut redonner de la marge de manœuvre aux hôteliers par rapport aux plateformes de réservations comme Booking ou Expedia.

PAR PHILIPPE CASTELLA, LA LIBERTÉ

Dur mois de juin pour les plateformes de réservation en ligne. Après la décision vendredi du Tribunal fédéral de considérer les chauffeurs Uber comme des employés, voilà que le Parlement restreint la marge de manœuvre des plateformes actives dans les réservations hôtelières, Booking et Expedia en tête. Il leur sera désormais interdit de conclure des clauses de parité tarifaire. Il s'agit là d'accords que les opérateurs en ligne imposent aux hôteliers afin de les empêcher de proposer sur leur propre site internet des chambres à un meilleur prix.



Chaque année, les hôteliers reversent quelque 132 millions de francs aux opérateurs en ligne. KEYSTONE

Les grands groupes du Net ont un pouvoir qui va à l'encontre de la libre économie de marché.

BEAT RIEDER
CONSEILLER AUX ÉTATS (LC, VS)

A la suite du Conseil national en mars et contre l'avis du Conseil fédéral, le Conseil des Etats a choisi hier d'étendre cette interdiction aux clauses de parité concernant la disponibilité ou les conditions de réservation. Les hôteliers ne pourront plus par exemple être contraints de mettre tous les jours des chambres à disposition sur une plateforme, même lorsqu'un congrès ou une fête dans leur ville leur permettrait de toutes les louer par un autre biais, et surtout sans commission à l'opérateur en ligne.

Un effet repoussoir

Dans une longue interview parue mardi dans la «NZZ», le grand patron de Booking Glenn Fogel a tenté de convain-

cre les sénateurs de faire machine arrière en expliquant que les hôteliers réfléchissaient ainsi à courte vue. Mais sa prise de parole a plutôt eu un effet repoussoir. Au vote final, il ne s'est trouvé que 7 élus contre 38, essentiellement issus des rangs des libéraux-radicaux alémaniques, pour rejeter cette révision de la loi sur la concurrence déloyale. Andrea Caroni (plr, AR) a pourtant tenté de convaincre ses pairs qu'on «s'immisce là sans raison dans des relations commerciales». Pour l'Appenzel-Lois, les opérateurs en ligne ne font que se protéger contre une attitude bien connue dans le commerce, celle des clients qui vont se faire conseiller dans des magasins spécialisés pour acheter ensuite meilleur marché en ligne.

Pour Carlo Sommaruga (ps, GE) en revanche, «le succès d'une plateforme en ligne la transforme souvent en acteur monopolistique avec ambition d'imposer le plus largement possible sur le marché son modèle d'affaires en marginalisant les législations nationales». Et cela vaut pour tous les secteurs, selon le Genevois: taxis, livraisons, achats en ligne ou hébergement. Aux yeux du socialiste, «il y a une certaine urgence à agir», car tous les pays limitrophes ont déjà interdit de telles clauses: «Dès lors, ne pas interdire rapidement ces clauses reviendrait à désavantager les établissements d'hébergement suisses face à leurs concurrents des pays voisins.» Un argument que reprend le Valaisan Beat Rieder. Le cen-

triste constate aussi que «nous sommes arrivés à une époque où les grands groupes du Net ont un pouvoir qui va à l'encontre de la libre économie de marché». Et d'en appeler au soutien d'un secteur durement frappé par la crise sanitaire. Un soutien apprécié: «Les hôtels retrouvent leur liberté entrepreneuriale», salue Hoteleriesuisse dans un communiqué. «Cela va permettre de vivifier le marché», ajoute Christophe Hans, responsable des affaires gouvernementales au sein de la faïtière.

38 000 francs de commission par hôtel

Dans son collimateur, Booking, par qui passe 78% des réservations en ligne, selon la dernière étude publiée en février par la HES-SO du Valais. En moyenne, l'an dernier, ce sont 38 000 francs que chaque hôtel a versés en commissions aux opérateurs en ligne, pour un total de 132 millions de francs. Si la part des opérateurs en ligne a légèrement diminué durant la crise sanitaire (28,1% des nuitées), «c'est parce qu'il manque toute la clientèle asiatique et américaine qui réserve essentiellement via ces plateformes», note Roland Schegg, auteur de l'étude. Elle devrait donc repartir à la hausse. Pour le Valaisan, cette révision «donnera un peu d'air aux hôteliers qui sauront saisir cette opportunité, à savoir ceux qui ont une stratégie de réservations et qui maîtrisent les outils numériques. Mais ils ne pourront pas s'affranchir de Booking qui restera un acteur important.»

en ligne. Cela signifie qu'on versera moins de commissions à Booking. Les clients seront aussi gagnants, car les prix pourront baisser. On peut imaginer que pour une chambre affichée à 112 fr. sur Booking, on pourra la proposer à 100 francs sur notre site. Nous gagnerions toujours 100 francs et les 12 francs resteraient dans la poche du client. Booking n'est qu'un intermédiaire. Il nous fait miroiter qu'on aura plus de nuitées, mais les gens ne voyagent pas plus parce qu'il y a Booking. C'est vraiment devenu un filtre entre le consommateur et la prestation.

Malgré tout, votre dépendance à Booking va-t-elle rester forte?

L'interdiction des clauses tarifaires ne va pas tout changer, mais notre dépendance à Booking va clairement diminuer. Je pense qu'on aura nettement plus de réservations directes et des clients qui payeront moins cher. Et donc tout le monde sera gagnant. **PHC**

«Notre dépendance à Booking va diminuer»

Pour François Baumann, vice-président de l'Association fribourgeoise des hôteliers, les clients seront gagnants de la nouvelle donne.

L'interdiction des clauses tarifaires, est-ce une libération pour vous?

François Baumann: C'est une très bonne nouvelle, oui. On parle toujours de marché libre. Or là, il ne l'est pas tellement avec les conditions fixées par les opérateurs en ligne. Je suis bien conscient que Booking investit des montants faramineux en publicité, en référencement et autres. Mais quand cette plateforme nous prend 12% de la part du gâteau, et ça c'est le minimum prélevé, cela devient difficile pour nous.

Qu'est-ce que cette décision va changer pour vous concrètement?

J'espère qu'on sera plus attractif pour nos ventes directes et que, du coup, plus de clients réserveront leurs chambres directement sur notre site

Indices

	dernier	%		dernier	%
SMI	11467.3	-0.5	Nasdaq Comp.	12175.2	+0.9
SLI	1791.7	-0.7	S & P 500	4160.6	+0.9
DJ Euro Stoxx 50	3806.7	-0.8	Nikkei 225	28234.2	+1.0

Marché suisse - Swiss Market Index (cours en CHF)

	dernier	préc.	haut (52 semaines)	bas	% 31.12	% 1 an
ABB Ltd N	30.08	30.49	35.79	27.39	-13.81	-3.89
Alcon AG N	7714	76.50	81.40	60.14	-4.45	21.54
CS Group N	6.75	6.71	9.63	6.09	-23.87	-30.77
Geberit N	523.20	528.80	752.20	496.00	-29.79	-21.48
Givaudan N	3470.00	3496.00	4871.00	3395.00	-27.58	-15.44
Holcim N	48.58	48.38	52.80	38.76	4.45	-12.43
Logitech N	58.64	58.24	79.86	54.26	-23.72	-51.69
Lonza N	572.00	569.40	768.80	510.60	-24.89	-8.36
Nestlé N	112.18	113.84	129.80	109.56	-11.97	-1.07
Novartis N	85.35	85.93	88.42	72.84	6.31	6.18
Partners Group N	1000.00	1008.50	1528.00	950.00	-33.88	-27.48
Richemont P	110.90	111.35	147.60	90.28	-19.02	-3.81
Roche BJ	319.70	318.40	404.20	314.20	-15.66	-3.12
SGS N	2279.00	2304.00	3076.00	2274.00	-25.20	-18.60
Sika P	260.40	265.00	385.70	249.30	-31.51	-11.00
Swiss Life N	537.00	547.40	630.80	486.30	-3.93	16.84
Swiss Re N	78.80	80.10	102.20	72.44	-12.69	-7.14
Swisscom N	554.60	562.00	590.40	509.80	7.77	6.65
UBS Group N	17.59	18.19	19.90	13.10	7.12	19.41
Zurich FS N	430.30	439.60	461.70	376.20	7.46	15.30
BVZ Holding N	780.00	775.00	800.00	650.00	11.42	-10.85
BCVs/WKB	113.00	114.00	114.50	100.00	11.88	9.70

Fonds de placement / certificats BCVs/WKB

	dernier	haut	bas	% sur 1 an
(LU) Flex Conservative	102.02	109.26	100.64	-4.9
(LU) Flex Opportunity	120.51	129.5	118.08	-4.1
(CH) Flex Pension 35 A	106.74	117.09	105.61	-5.9
(CH) Flex Pension 35 AP	114.2	123.63	112.98	-4.7
(CH) Flex Pension 65 A	92.97	102.68	90.8	-
(CH) Flex Pension 65 AP	92.97	102.68	90.8	-
(CH) Equity Switzerland A	142.32	161.1	135.37	-4.8
(LU) Flex Invest 35 EUR	111.52	120.87	109.42	-4.5
Certificat de Fonds Immo Suisses	93.5	102.66	93.36	-
Actions Swiss Quality CHF	127.68	161.37	124.96	-11.9
Actions européennes durables hCHF	107.45	123.91	99.69	-3.7
Actions mondiales durables CHF	116.12	129.8	108.86	3.9
Actifs réels CHF	106.19	116.16	104.54	-3.6
Actions MegaTrend Selection CHF	94.14	115.51	86.53	-5.2

Taux de change (CHF)

	dernier	préc.	1 ^{er} janvier		dernier	préc.	1 ^{er} janvier
Euro	1.0469	1.0409	1.085	Dollar Can.	0.7885	0.7865	0.74512
Dollar US	0.975	0.973	0.894	Dollar Aus.	0.717	0.7165	0.67917
Livre ster.	1.246	1.247	1.28347	Cour. suéd. 100	9.919	9.887	10.339

Taux (Rendements des obligations %)

	dernier		dernier
10 ans Suisse	1.058	10 ans Allemagne	1.35
5 ans Suisse	0.627	10 ans UK	2.246
2 ans Suisse	0.307	10 ans US	3.003

Matières premières

	dernier	Or	Achat
Prix du brut (NYME \$ par baril)	104.58	Kg/CHF	58014
Huile de chauffage par 100 litres	17710	Once/USD	185798
Prix indicatif 1500 3000 Litres ECO		Vreneli 20.-	333

PUBLICITÉ

Comment les marchés financiers voient le verre, à moitié vide ou à moitié plein?

Avec Mathias Cotting, Economiste responsable

bcvs.ch/market

BCVS

bcvs.ch

Source

WebfinancialGroup **ASMIQ**

données SIX Financial Information

Cours sans garantie

71,8 millions de francs d'amende à Swisscom

TÉLÉCOMS Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a confirmé une amende de 71,8 millions de francs infligée en 2016 à Swisscom et sa filiale Cinetrade pour abus de position dominante dans le domaine des retransmissions télévisées d'événements sportifs. Le géant bleu et Blue entertainment - l'héritier de Cinetrade - assure dans une prise de position demeurer convaincu de la légalité de leurs actions à l'époque. L'opérateur historique de télécommunications évalue pour l'heure la possibilité d'un nouveau recours devant le Tribunal fédéral. La sanction prononcée en 2016 constituait déjà une réduction de moitié d'une pénalité initiale de 143 millions. Les 71,8 millions seront directement soustraits de l'excédent d'exploitation avant charges d'intérêt, fiscales, correctifs de valeurs et amortissements (Ebitda). **ATS**